

BOUQUET D'INTERVENTIONS VERTES POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Pour les VERT-E-S, tous les êtres humains ont les mêmes droits et doivent être pourvus des mêmes chances, indépendamment de leur identité genrée ou de leur orientation sexuelle. Pionnier depuis des décennies, le parti des VERT-E-S est à l'avant-garde de l'égalité et cohérent dans ses propres rangs : le groupe parlementaire Vert est composé de 63% de femmes, ce qui fait des VERT-E-S, et de loin, le groupe le plus féminin. Depuis sa création, le parti contribue au changement vers une société plus ouverte.

Pourtant, force est de constater que l'égalité des genres n'est toujours pas devenue réalité. Les discriminations sont multiples, tant publiques que privées. Le droit à disposer de son corps ou de sa vie ne cesse d'être ignoré et remis en question socialement et politiquement. Trop de femmes sont encore victimes de violences domestiques ou sexuelles et les féminicides sont malheureusement toujours d'actualité. Dans le droit pénal, il se produit encore des discriminations genrées en cas de délits graves comme le viol.

Au fil des années, la société a évolué. Les conceptions morales étriquées des rôles genrés ou de l'orientation sexuelle sont en recul, la distinction binaire homme-femme comme seule option perd graduellement du terrain, bien que la majorité bourgeoise au Parlement ait du mal à s'y faire. La société est depuis bien longtemps plus tolérante que la politique conservatrice.

C'est précisément cette ouverture que les VERT-E-S veulent ancrer dans la loi. Le groupe des VERT-E-S a déposé au fil des années quantité d'interventions en faveur de l'égalité des genres, mais celles-ci se heurtent régulièrement à la position conservatrice du parlement. Néanmoins les VERT-E-S ne baissent pas les bras, au contraire : à l'occasion de la grève féministe du 14 juin 2023, le groupe parlementaire dépose un bouquet d'interventions, portant ainsi les revendications de la rue sous la coupole fédérale.

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

SOUMETTRE LES EMPLOIS À DOMICILE À LA LOI SUR LE TRAVAIL

Il est indéniable que le travail dans les ménages, par exemple pour s'occuper des personnes âgées qui peuvent encore rester chez elles, est une activité professionnelle reconnue. Mais la situation des employé-e-s de maison est souvent précaire, car les salaires sont bas, les conditions d'embauche difficiles et les assurances sociales lacunaires. Contrairement aux employé-e-s des entreprises de location de services, les employé-e-s direct-e-s ne sont pas soumis-e-s à la loi sur le travail et ne bénéficient donc pas de cette protection de la loi sur le travail. Par le biais d'une motion ([23.3651](#)), les VERT-E-S demandent que les employé-e-s

de maison soient soumis-e-s au droit du travail afin de bénéficier des mêmes droits et de la même protection que les autres catégories professionnelles, notamment en ce qui concerne la protection de la santé et de la maternité ou les dispositions relatives à la durée du travail et du repos.

REVALORISER LES « PROFESSIONS FÉMININES » D'IMPORTANCE SYSTÉMIQUE

Les métiers dans le secteur des soins et de la prise en charge sont essentiels. Ils relèvent du service public, indispensable, et impliquent un haut degré de responsabilité. Pourtant, ces métiers sont nettement sous-payés et les conditions de travail laissent souvent à désirer. Une revalorisation du « secteur féminin » des soins et de la prise en charge qui évalue et reconnaît à leur juste valeur la haute responsabilité, les connaissances techniques et l'utilité de ces professions pour la société s'impose de longue date dans la voie vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans une motion ([23.3650](#)), les VERT-E-S appellent le Conseil fédéral à créer une base juridique visant à revaloriser les conditions de travail dans les domaines traditionnellement « féminins », tels que le secteur des soins et de la prise en charge. Le projet entend favoriser une hausse marquée des salaires et améliorer les conditions de travail.

PROMOUVOIR L'OUTIL D'ÉVALUATION DE L'ÉGALITÉ SALARIALE DANS LES ENTREPRISES

Les statistiques le démontrent : les femmes gagnent en moyenne 8,6 % de moins que les hommes. Ce chiffre est non-explicable ni compressible. Pour lutter contre l'inégalité salariale, la Confédération a mis à disposition des entreprises un logiciel (Logib), leur permettant d'analyser l'égalité des salaires de leur personnel et d'adapter la politique salariale en conséquence. Dans une interpellation ([23.3631](#)), les VERT-E-S demandent au Conseil fédéral d'informer le parlement sur l'utilisation de ce logiciel de vérification des salaires ainsi que sur les résultats obtenus. Et étant donné que la part inexplicquée de l'écart salarial entre femmes et hommes est plus faible dans les grandes entreprises que dans les petites, il faut rendre possible le calcul des écarts salariaux pour les moyennes et petites entreprises.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LE MILIEU CULTUREL SUISSE

Les données et statistiques portant sur le genre dans le milieu culturel font défaut. Pourtant, l'amélioration de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes dans le secteur culturel est un de objectifs clés du message culture 2021-2024. Les premiers résultats d'un projet-pilote mené en 2021 en partenariat avec Pro Helvetia révèlent cependant de profondes disparités entre femmes et hommes dans le domaine culturel. Les femmes sont clairement sous-représentées dans les positions de direction avec seulement 28,8 % à travers les disciplines, alors qu'elles approchent de la parité au niveau opérationnel. Elles sont également minoritaires dans les fonctions de direction artistique et en tant qu'autrices et compositrices, et les femmes artistes et leurs œuvres ont moins de visibilité et reçoivent moins de prix. Dans une motion ([23.3630](#)), les VERT-E-S demandent au Conseil fédéral de récolter les statistiques et données qualitatives portant sur le genre dans le milieu de la culture, afin d'identifier les freins aux carrières culturelles des femmes.

CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE

METTRE EN ŒUVRE L'INITIATIVE POUR LES SOINS INFIRMIERS EN FAVORISANT LA CONCILIATION DU TRAVAIL ET DE LA FAMILLE

En acceptant l'initiative pour des soins infirmiers forts, la population a donné mandat au Conseil fédéral de prendre rapidement des mesures efficaces pour remédier au manque de personnel soignant diplômé. Ces mesures se faisant attendre, les VERT-E-S demandent dans une motion que les bases légales concernées soient adaptées afin de permettre de flexibiliser davantage les horaires et d'instaurer des modèles de travail novateurs dans le domaine des soins. Celui-ci deviendrait plus attractif en améliorant la compatibilité travail – famille, ce qui encouragerait le personnel à rester dans les soins et éviterait d'autres démantèlements qualitatifs et quantitatifs des prestations médicales en supprimant des lits, des services, voire des hôpitaux ou des EMS entiers.

HALTE À LA PÉNALITÉ DE MATERNITÉ !

Selon les statistiques (OFS 2023), la venue d'un enfant augmente considérablement les inégalités salariales des femmes. Il existe des différences salariales non seulement entre femmes et hommes, mais aussi entre les mères et toutes les autres personnes salariées : les femmes mariées ont en moyenne un salaire 24 % inférieur à celui des hommes mariés. Dans une interpellation ([23.3646](#)), les VERT-E-S demandent au Conseil fédéral de préciser quand aura lieu la prochaine étude sur les différences salariales entre les genres et à partir de quels critères et méthodes celles-ci seront évaluées. Cette étude devra également montrer quel est l'impact du temps partiel – en général des mères – sur les inégalités salariales.

HALTE À LA DISCRIMINATION ET À LA VIOLENCE

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

La précarité menstruelle existe aussi en Suisse. Elle touche particulièrement les personnes sans-abri, les personnes précaires et les étudiantes. Bien qu'elles concernent directement au moins la moitié de la population, les règles restent un sujet tabou en Suisse. Pour toutes les personnes à faible revenu qui ont leurs règles, l'achat coûteux de produits menstruels est une charge financière. Ces articles sont, par exemple, tout autant un besoin de base que le papier toilette, disponible gratuitement dans toutes les toilettes publiques. En particulier, des mesures d'accessibilité aux produits menstruels devraient être à disposition dans les écoles et les lieux de formation. Dans un postulat, les VERT-E-S demandent au Conseil fédéral de proposer un rapport sur la précarité menstruelle en Suisse et d'étudier les mesures qui permettraient de garantir l'accessibilité aux produits menstruels gratuits pour toutes les personnes ayant leurs règles et qui en auraient besoin.

POUR UN ACCÈS SANS OBSTACLE À L'INTERRUPTION DE GROSSESSE

Plus de vingt ans après l'introduction du régime du délai, il est grand temps de se pencher sur la réalité de l'accès aux offres relevant de l'interruption de grossesse. Les expériences

tirées de la pratique révèlent ainsi la persistance d'obstacles pénibles pour les personnes concernées et le personnel de soins de santé. Les statistiques sur l'interruption de grossesse indiquent par ailleurs des différences dans les offres des cantons, qui ne peuvent s'expliquer uniquement par des variations au niveau de la demande. Dans un postulat, les VERT-E-S appellent le Conseil fédéral à présenter un rapport analysant le fonctionnement pratique de l'accès à l'interruption de grossesse et des soins en la matière en Suisse, les obstacles qui existent et les mesures qui doivent être prises pour garantir l'accès à l'interruption de grossesse et aux soins.

POUR L'ÉGALITÉ DANS LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Les différences genrées (représentations, rôles) s'expriment au quotidien dans la langue et le visuel que l'on perçoit de manière inconsciente. Par exemple la signalisation routière. L'ordonnance sur la signalisation routière définit le graphisme des panneaux de circulation : ainsi un homme adulte avec un chapeau et une petite fille indiquent les chemins piétonniers. Les VERT-E-S posent une question ([23.7382](#)) pour savoir si la Confédération est prête à remplacer le signal « piéton » par une nouvelle image qui correspondrait mieux à l'égalité des genres inscrite dans la Constitution fédérale.

PLUS D'EFFORT POUR LES FEMMES DANS LE SPORT

L'ordonnance du Conseil fédéral visant à encourager les femmes dans les clubs sportifs ayant été considérablement affaiblie, peu de progrès sont à prévoir dans le domaine. Or, l'égalité doit elle aussi devenir une réalité dans le sport. Par une question, les VERT-E-S demandent au Conseil fédéral comment il entend mettre en œuvre différentes mesures visant à atteindre une part minimale de 40 % de femmes dans les clubs sportifs, telles que le budget sensible au genre de Jeunesse + Sport, l'encouragement des formatrices ou la recherche sur l'encouragement du sport pour les femmes.